

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 17 décembre 2024

Membres

En exercice : 12

Présents : 12

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

12 décembre 2024

Date d'affichage:

12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Céline RUBIO

Objet: REMPLACEMENT DES FENÊTRES ET PORTES DU RSI : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS DÉPARTEMENTAL 2025 - DE_2024_56

Madame le Maire informe les conseillers que le projet de remplacement des fenêtres et des portes du restaurant scolaire intercommunal est susceptible de bénéficier d'une subvention du conseil départemental au titre de l'appel à projets, le devis s'élevant à 15 620.60 € H.T.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une aide financière du conseil départemental dans le cadre de l'Appel à Projets Départemental 2025 s'élevant à 3 125.00 €, soit 20 % du montant H.T.,

AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 23 / 12 / 2024
et publié ou notifié
le 23 / 12 / 2024



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.